

Adressage

Nous avons procédé fin 2021 à la dénomination et la numérotation de l'ensemble des voies et habitations de la commune.

A cet effet, un courrier, auquel était joint une attestation d'adresse a été adressé à chaque foyer pour permettre d'effectuer les démarches nécessaires auprès des divers correspondants.

Cette numérotation, grâce à la géolocalisation, permet bien sûr d'être identifié pour recevoir le courrier mais également pour les livraisons et plus encore pour les services d'urgences.

Ces divers services n'utiliseront plus que ces nouvelles adresses. Il est donc primordial pour chacun et chacune de faire modifier votre adresse. Vous avez la possibilité de conserver en complément d'adresse votre lieu-dit.

Si vous ne disposez plus de votre attestation vous pouvez contacter le secrétariat de mairie qui vous fournira le document.

L'agent France Service pourra également vous accompagner dans certaines démarches.

Gérer mes Biens Immobiliers

Ce nouveau service numérique « Gérer mes biens immobiliers » est offert aux usagers propriétaires, particuliers et professionnel (personne morale), depuis le 2 août 2021 et accessible depuis votre espace sécurisé.

Désormais, tout usager propriétaire, qu'il soit un particulier ou un professionnel (personne morale), peut désormais, à partir de son espace sécurisé sur impots.gouv.fr, consulter l'ensemble de ses biens bâtis sur le territoire ainsi que leurs caractéristiques (surface, nombre de pièces, numéro de lot...).

À terme, ce service permettra de répondre en ligne aux obligations déclaratives relatives aux locaux, de dématérialiser les déclarations foncières, de liquider les taxes d'urbanisme, de déclarer l'occupant des locaux d'habitation ou encore de collecter auprès des propriétaires, dans le cadre de la révision des valeurs locatives, les loyers des locaux d'habitation mis en location.

Pour plus d'informations : impot.gouv.fr

Mission Locale

Des permanences de la mission locale sont organisées sur rendez-vous à la mairie de Prayssas les jeudis de semaine impaire.

Les jeunes de 16 à 25 ans pourront être accueillis et accompagnés dans toutes leurs démarches (emploi, formation, job d'été, logement, mobilité...)

Information et prises de rendez-vous au

05 53 47 23 32

PLUI



PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la Communauté du Confluent et des Coteaux de Prayssas met à la disposition des habitants plusieurs outils pour s'exprimer.

Pour ce faire, nous vous rappelons qu'un registre d'observation est à votre disposition au secrétariat de la mairie, vous êtes libres d'y inscrire vos questions, vos remarques, vos propositions.

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE ! REGISTRE OUVERT A TOUS !

GNAU



GNAU : dématérialisation des démarches d'autorisations d'urbanisme

Par la loi portant Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique (**ELAN**) de novembre 2018, un usager doit pouvoir déposer sa demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...) en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais.

Depuis le 1er Janvier 2023, vous pouvez déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme électroniquement sur le site de la Communauté de Commune du Confluent et des Coteaux de Prayssas :

<https://www.communauteeduconfluent.com/amenagement-espace/ads/ads/>

Le haut-débit pour tous

La fibre optique sera disponible dans 100% des foyers français et entreprises en juin 2024.

En attendant, des solutions existent !

Tous les foyers du Lot-et-Garonne peuvent bénéficier d'une solution internet à Haut Débit (FIBRE) !

Pour tout renseignement n'hésitez pas à prendre contact avec les conseillers numériques du Syndicat Mixte « Lot-et-Garonne Numérique » au **0 800 94 90 99 (numéro gratuit)** ou par email : conseillers.numeriques@lgnm.com

